

# "forum"

## la lettre des marais atlantiques

- Les marais, un espace rural à reconnaître dans la loi
- Développement durable  
Construire et promouvoir les produits marais
- Les marais salés atlantiques, espaces d'exception et de création

### Éditorial

**P**renant exemple sur la politique agricole de montagne, les élus et les organisations agricoles ont élaboré des propositions concrètes en faveur de l'agriculture en marais et les ont présentées au Ministre dans la perspective de la loi sur l'espace rural :

- Faire reconnaître dans la loi, les zones humides pour ce qu'elles sont et étant susceptibles de dispositions dérogatoires ;
- Modifier la fiscalité des "prés marais" ;
- Assurer la lisibilité et la pérennité des mesures agri-environnementales en marais ;
- Enfin, permettre sous certaines conditions, l'utilisation de la taxe départementale des espaces naturels sensibles pour l'entretien des ouvrages et l'accès aux zones humides.

Ces propositions, de nature différente, doivent faire l'objet de discussions avec des interlocuteurs locaux, nationaux ou européens.

Ce travail acharné, réalisé avec le concours du Forum, a d'ores et déjà porté ses fruits puisque, tant lors des réunions tenues à l'Assemblée Nationale le 5 mars et au Forum le 7 mars que lors de la visite de Hervé Gaymard en Vendée au mois d'avril, des réponses précises et positives ont été apportées à la majorité de ces propositions.

La reconnaissance de notre agriculture de marais doit pouvoir s'inscrire efficacement dans la loi sur l'espace rural et les différents décrets en cours d'élaboration ou à venir.

Nous sommes bien décidés à rassembler au Forum toutes les énergies qui nous permettront de faire le reste de la route. C'est assurément pour l'institution, une nouvelle vocation qui confirmera sa place dans le monde rural et son environnement.



J-L Léonard et M. Dantin  
au forum des Marais Atlantiques  
le 7 mars 2003

Jean-Louis LÉONARD

Député de la Charente-Maritime.

## Les marais,

## un espace rural à reconnaître

A l'initiative de Jean-Louis Léonard, député de la Charente-Maritime et en collaboration avec le Forum des Marais Atlantiques, la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime, deux rencontres importantes ont eu lieu ce printemps :

- Le 5 mars à l'Assemblée Nationale,

- Le 7 mars en Charente-Maritime, afin de présenter à Michel Dantin, conseiller du Ministre Hervé Gaymard, les spécificités de l'élevage dans les marais atlantiques.



Contact : Laure Callens

## Mobilisation en faveur de l'élevage en marais

Le 5 mars à l'Assemblée Nationale, les parlementaires de Charente-Maritime, Somme, Manche, Nord, Vendée, Bas Rhin, Deux Sèvres, Finistère, Seine Maritime, Indre ont échangé leurs expériences et trois points ont fait l'unanimité :

■ Reconnaître en droit français la spécificité des zones humides comme cela est le cas pour les zones de montagne. Alors que la valeur écologique et particulièrement sensible des zones humides est reconnue aux niveaux local, national, européen et international, le droit français ne contient aucune disposition spécifique en leur faveur.

■ Définir précisément les régimes d'aide et les enveloppes financières affectées à la protection et au développement des zones humides afin de permettre une mobilisation efficace des indemnités agri-environnementales.

■ Favoriser une action concertée de l'ensemble des acteurs concernés par les zones humides (représentants du secteur agricole, Parlementaires, élus locaux, conseillers régionaux et généraux) et associer les collectivités locales à la gestion des zones humides au travers d'opérations concertées sous l'égide de comités de pilotage locaux.

Le 7 mars, après une matinée passée en compagnie des éleveurs du marais rochefortais, une conférence locale s'est déroulée au Forum des Marais Atlantiques en présence d'une trentaine d'acteurs des marais charentais et vendéens : éleveurs, élus régionaux et départementaux, parlementaires, DDAF 17 et 85, FDSEA 17 et 85, LPO, Conservatoire du Littoral, Fédérations des Chasseurs.



Discussion avec les éleveurs en pays rochefortais le 7 mars 2003 et Michel Dantin, Conseiller du ministre.

La première partie de la discussion a été centrée sur l'élevage. M. Michel Dantin a annoncé plusieurs mesures qui répondent aux propositions formulées par J. Maroteix, Président de la Chambre d'Agriculture de Charente Maritime et J-L Léonard :

■ A court terme : assurer la transition entre la fin des OLAE et le nouveau régime des CAD.

■ A long terme : mettre en place une indemnité stable pour les prés marais (sous forme ICHN Spécifique). Cette mesure est en cours d'expérimentation dans le marais Poitevin. Son montant serait de 165 euros/ha/an en marais mouillé et 130 euros/ha/an en marais desséché. Elle pourrait être élargie à d'autres marais d'ici un an et correspondre à une mesure socle et pérenne, alors que les mesures contractuelles, OLAE, CTE, et CAD, sont limitées à 5 ans.

■ Le CAD sera superposable à cette indemnité socle et permettra de rémunérer des engagements contractuels spécifiques liés aux prescriptions environnementales.

■ Par ailleurs, les communaux seront bien éligibles aux procédures CAD comme cela est inscrit dans l'article 3 alinéa c de la circulaire d'application (parue le 12 mars 2003).

■ Enfin, les prairies seraient exonérées du TFNB, compensée aux communes.

Ces annonces ont rassuré les différents participants ; les DDAF ayant maintenant



à mettre en œuvre les différentes mesures annoncées. D'autres aspects de l'activité d'élevage ont été évoqués : renforcer les possibilités d'aide à l'investissement de la part des collectivités locales, cibler les droits à produire, soutenir l'installation des jeunes.

A la demande de Michel Dantin, la seconde partie de la conférence a été centrée sur les questions de fonctionnement global des marais.

M. Patrick Staeyert, directeur de la station INRA de Saint Laurent de la Prée a fait part de son analyse : "On sent que les territoires de marais ont besoin de trouver des modes de gestion cohérente avec des structures de concertation adéquates. Mais quelle est la bonne échelle de concertation ? Nous sommes en train de chercher ces espaces, nous tâtonnons. Le syndicat de marais est un espace, mais il n'est pas le seul. Et la loi espace rural doit inciter à leurs regroupements."

# dans la loi



## Les résultats

### La mesure d'urgence

Le 13 avril, lors de sa visite en Vendée, le Ministre Hervé GAYMARD confirmait la mesure d'urgence destinée à assurer la continuité des aides pour les prairies naturelles humides entre les OLAE arrivant à échéance après janvier 2002 et les nouveaux CAD. L'enveloppe annuelle de 4 M Euros sera mis en œuvre sous la forme d'engagements agri-environnementaux par un renouvellement en l'état des contrats pré-existants. Les DDAF de Loire Atlantique, Vendée, Deux Sèvres et Charente-Maritime se sont coordonnées pour sa mise en œuvre. Ces contrats ont vocation à réintégrer le CAD.

### Une enveloppe de 4,4 M d'Euros a été dégagée dans un dispositif provisoire pour éviter les ruptures de financement agri-environnement.

Quatre départements sont concernés par cette "prolongation" des mesures OLAE sous forme d'EAE. Les surfaces évaluées par les DDAF sont réparties de la manière suivante :

Vendée	11 680 ha
Deux-Sèvres	2 460 ha
Charente-Maritime	7 596 ha
Loire-Atlantique	2 200 ha

Source : L'Agriculteur Charentais n°2001

### Les Contrats Agriculture Durable

Les CAD seront accessibles aux collectivités pour les communaux. Par ailleurs, une enveloppe nationale spécifique sera dédiée à la mise en œuvre des CAD en zones humides. Les mesures qui concernent les marais salés sont prises en compte dans ce dispositif.

### L'indemnité spéciale "marais"

La mesure expérimentale "ICHN marais poitevin" est en cours de validation au sein des institutions européennes (et notamment le Comité STAR-mai 2003). Plusieurs questions ont été examinées : ces aides sont destinées aux sièges d'exploitation situés dans une commune défavorisée or toutes les communes de marais ne le sont pas et ne pourront l'être ; les critères d'éligibilité des parcelles sont conditionnés par : 80% de la SAU en zone défavorisée ; chargement inférieur à 1.6 UGB/ha ce qui n'est pas toujours accessible aux exploitations maraîchines. Pour enclencher sa mise en œuvre dès 2003, les agriculteurs du marais Poitevin ont pu inscrire cette mesure dans leur déclaration PAC.

Il serait aussi possible d'instruire cette indemnité spécifique en s'appuyant sur l'article 16 du RDR (chapitre V du Règlement de Développement Rural n°1257/1999) qui fait appel aux "zones soumises à des contraintes environnementales, à la mise en œuvre des dispositions communautaires en matière de protection de l'environnement". Les zones humides sous périmètre Natura 2000 correspondent directement à cette identification. Des propositions dans ce sens vont être très prochainement formulées.

### La loi "affaires rurales"

Le texte de loi est en cours d'examen interministériel. Il sera proposé en première lecture à l'automne aux parlementaires.

Fin avril, il est acquis que deux ou trois articles concerneront directement les zones humides et les premières propositions sont les suivantes :

- Un article générique qui souligne la spécificité des zones humides en tant qu'espace

rural contribuant tant sur le plan de l'économie que sur ceux de la biodiversité, des paysages et de la gestion de l'eau. Les politiques nationales, régionales et locales d'aménagement des territoires ruraux et l'attribution des aides publiques tiennent compte des difficultés particulières de gestion des zones humides.

- Un article dédié à l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti sur près et landes humides. La liste sera établie dans chaque commune. L'exonération se fera pour 15 ans renouvelable pour les parcelles sans changement dans la nature de la culture.

## ► Dernière minute

Avant l'examen parlementaire, il est prévu un Comité Inter-ministériel d'Aménagement du territoire (CIADT) à la fin de l'été. Il doit permettre de coordonner les engagements législatifs et réglementaires sur cette question des affaires rurales.



## Aspects liés à la gestion de l'eau en marais

Ils seront traités plus vraisemblablement dans la nouvelle loi sur l'eau à horizon 2004. Les zones humides comprennent un réseau hydraulique dense dont l'entretien et la gestion conditionne la qualité écologique mais également l'attractivité économique et la sécurité des personnes. Ces opérations mobilisent différents acteurs : syndicats de marais, leurs unions, les collectivités locales et leurs groupements, les services déconcentrés de l'Etat et des budgets importants. Il est demandé à ce que les articles L151-15 à 29 du Code rural sur les travaux de "dessèchement des marais", soient réajustés pour développer les aspects d'entretien (curage des fossés, restauration des berges, modernisation des ouvrages), lutte contre les espèces envahissantes, outils de suivi de la qualité.

Echos du 28 janvier 2003

# Construire et promouvoir les produits marais

Le Forum des Marais Atlantiques, la Chambre d'agriculture 17 et leur réseau de correspondants ont souhaité mettre en valeur, dans une dynamique interrégionale, les actions des producteurs et éleveurs qui, en marais, développent des produits et des prestations de qualité en y associant le caractère identitaire de ces zones humides.

Engagée dès octobre 2001 lors d'un premier séminaire, cette réflexion s'est poursuivie le 28 janvier dernier sur le thème "Construire et promouvoir les produits marais".

→ Contact : Gilbert Miossec



Vache nantaise, exposition réalisée par Philippe Deschamps.

## Une réflexion en marche

**C**ette nouvelle rencontre a permis d'identifier la multiplicité des initiatives entreprises, sur ces espaces dits sensibles et de mieux percevoir les attentes de ces hommes et femmes passionnés par leur travail mais inquiets sur leur avenir avec deux questions majeures :

- Les marais (prés salés, herbus) sont souvent considérés comme support de la différenciation du produit et les acteurs cherchent à valoriser ces spécificités. Sont-elles objectives et comment transcrire la richesse des marais dans les cahiers des charge et identifier le lien intime d'un produit à son terroir ?

- Les Signes Officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine répondent à la demande du consommateur en matière de traçabilité des produits alimentaires, en leur garantissant l'origine et la qualité, mais aussi à la reconnaissance qualitative du territoire.

Les producteurs peuvent-ils s'en saisir avec bénéfice ?

Leurs questionnements traduisent souvent cette inquiétude et nous remercions chaleureusement tous ceux et celles venus témoigner de leurs engagements et de leurs déterminations à poursuivre ces réflexions. Dans l'attente de la parution des actes de ce séminaire, nous vous proposons quelques extraits.

Il y a pourtant bien un consensus : il faut multiplier les atouts du territoire. C'est vital pour le producteur et pour la région.

## Retour sur les signes officiels de qualité et leurs exigences : le terroir, le processus d'élaboration, la typicité.

Charles Perraud, directeur SCA "Sel de Guérande" et vice-président du Comité d'Indication Géographique Protégée a fait un bref rappel des différents signes :

*"Les signes sont fait pour aider le producteur mais ils doivent aussi aider le consommateur. Entre le Label Rouge, l'AOC, IGP, l'AOP, on ne s'y retrouve plus. Tout d'abord, pour tout signe de qualité, il y a une démarche volontaire. Il faut également différencier les circuits de distribution.*

*Par exemple, le label rouge est utile dans la grande distribution mais pas dans un marché local et régional".*

Thierry Delottier, producteur d'agneau de Pauillac-Petit marais de Blaye a témoigné de son travail sur la valorisation et la richesse du territoire dans un produit. Il pose également la question de la qualité.

*"Bien souvent, les consommateurs n'ont pas été suffisamment informés de ce que doit offrir un produit disposant de cette distinction officielle par rapport à un même produit sans signe de qualité. Pour faire reconnaître une qualité particulière, c'est bien le lien au terroir qu'il faut privilégier. Aujourd'hui, il y a bien un problème. Comment faire remonter le niveau de la qualité des AOC pour éviter justement que les consommateurs s'en détournent ? L'INAO s'en charge mais c'est bien difficile".*

## Quelles sont les démarches pour identifier la typicité, la spécificité, le lien intime d'un produit à son terroir ?

Laurent Chalet, président de l'Association pour la Promotion de la Race Bovine Nantaise.

*"Nous travaillons avec des races à faible effectif. La progression du cheptel est lente et nos méthodes de travail sont basées sur la confiance entre gens motivés et notre conviction de travailler différemment. On ne va pas demander aujourd'hui aux éleveurs de mettre des animaux en élevage, alors que nous en sommes à rechercher le produit qui correspondra le mieux aux attentes et aux goûts du consommateur."*

*"Il y a aussi le fait qu'à côté du circuit de la boucherie traditionnelle, il y a la vente directe.*

*Chez nous c'est important pour développer l'élevage : la commercialisation en direct, le circuit court avec une image de proximité qui est indéniable. C'est vraiment la race du coin. Dans un contexte de crise de la vache folle, le consommateur se sent plus rassuré. Reste les normes et contraintes liées à l'abattage et là c'est un autre problème."*

*"La vache nantaise n'est pas spécifiquement une race de marais mais de terres fragiles. En Loire-Atlantique, nous avons eu une agriculture un peu plus modérée et nous travaillons avec des gens qui veulent produire autrement. C'est une bête qui s'élève plus à l'herbe et au foin. C'est ce qui fait sa typicité."*



**Coordonnées des différents intervenants**

- **Les Délices du Marais**  
Françoise Bironneau  
17300 Rochefort  
Tél. 05 46 87 27 38
- **SCA "Sel de Guérande"**  
Charles Perraud  
44353 Guérande Cedex  
Tél. 02 40 62 01 25  
<http://www.seldeguerande.com>
- **Producteur d'agneau de Pauillac**  
Thierry Delottier  
33390 Anglade  
Tél. 05 57 64 40 74
- **Association pour la Promotion de la Race Bovine Nantaise**  
Laurent Chalet,  
44630 Le Dresny  
Tél. 02 40 51 85 65
- **Jean-Claude Jagu**  
boucher commercialisant  
la vache de race Nantaise  
44160 Pontchâteau  
Tél. 02 40 01 61 56
- **L'Éleveur, le bœuf et l'oiseau**  
Odile Chancerelle  
49800 Trélazé  
Tél. 02 41 33 61 00
- **Association des producteurs d'agneau de pré salé de la Baie du Mont Saint-Michel**  
Patrick Chauvière  
50300 Saint-Senier-sous-Avranches  
Tél. 02 33 68 41 30
- **Chambre d'agriculture de la Somme**  
Bérengère Chevrant-Breton,  
80096 Amiens Cedex 3  
Tél. 03 22 33 69 00
- **IRQA**  
Alain Barraud  
86130 Jaunay Clan  
Tél. 05 49 30 33 53



► **En savoir plus...**

**Information sur les Signes Officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine**

- <http://www.agriculture.gouv.fr>
- Un premier catalogue des produits marais : <http://www.forum-marais-atl.com> (rubrique Agenda des manifestations 2001)
- "Les Signes de la Qualité en Agroalimentaire" Edition du Forum (sur demande)

**L'artisanat et la démarche qualité**

Pour Françoise Bironneau, Maître fromager "Les délices du marais", il s'agit de trois axiomes : un produit, un caractère et une reconnaissance.

*"La première des priorités, est de mettre en place un cahier des charges auprès de nos producteurs de lait et d'informer nos clients de la spécificité de nos produits. Cela veut dire : Cahier des charges des matières premières et ingrédients, définitions des procédures, contrôle et traçabilité. Nous avons rédigé une Charte Engagement Qualité en s'appuyant sur une citation de Jacques Salomé : "Jamais la qualité n'arrive par hasard, elle est le fruit de grandes inten-*

*tions, d'efforts sincères d'une direction intelligente et d'une exécution habile". La seconde priorité est de trouver une niche dans laquelle nous pourrions mettre en avant le territoire mais également un savoir-faire local."*

**Monsieur Jean-Claude Sibille, Directeur de l'Etablissement Départemental de l'Elevage du département de la Somme :**

*"Après toutes les difficultés que nous avons eues, il reste 13 éleveurs. Notre démarche qualité pour notre certification AOC nous a conduit à créer une association parce que ce sont les éleveurs mais également leur environnement et toute la filière qui doit être prise en compte".*

**Renforcer l'efficacité des démarches partagées**

**Odile Chancerelle, l'Éleveur, le bœuf et l'oiseau :**

*"L'objectif de l'association, c'est de transmettre cette passion et pas uniquement de vendre de la viande. Notre idée est de protéger et sauvegarder la richesse du milieu tout en pérennisant nos exploitations. La marque l'Éleveur et l'oiseau nous permet une commercialisation de proximité et d'aller à la rencontre des consommateurs."*

*Par contre la marque ne suffit pas à elle seule. Une certification inter-professionnelle de la viande nous permet de valoriser la qualité de notre viande et de pouvoir mettre nos animaux à la pâture. C'est le signe d'une reconnaissance de notre savoir-faire. Notre démarche a renforcé les liens entre les acteurs et les intérêts des uns et des autres ont été préservés : agriculteur, chasseur, pêcheur."*

**La place des élus, des collectivités locales et territoriales ?**

**L'Éleveur, le bœuf et l'oiseau :**

*"Il faut savoir que cette zone vit grâce à des aides financières car les démarches qualités et de certifications sont onéreuses. Il ne faut pas compter que sur cela mais c'est vital pour démarrer"*

**Alain Barraud, Directeur de l'Institut Régional de la Qualité agro-alimentaire en Poitou-Charentes (IRQA)**

*"On ne peut réunir des partenaires que si il y a un véritable projet. Les partenariats financiers et politiques sont sans problème lorsqu'ils débouchent sur une activité économique."*

**Des produits, des images, des marais...**

Le bilan reste contrasté car si chacun a bien identifié le lien entre le marais et la typicité des produits, les acteurs voient encore mal comment valoriser une image marais. Pour d'autre, la priorité est donnée aux signes officiels car la plus value est certaine.

**Alain Barraud, IRQA**

*"La reconnaissance repose sur une volonté et une démarche collective. Par contre, je vois mal comment on peut valoriser l'ensemble des produits du marais. On ne communique pas toujours de la même manière dans chaque région et il me semble difficile d'engager des démarches qualités sur une image de produit du marais. Notre expérience est encore jeune en Poitou-Charentes."*

**Odile Chancerelle, l'Éleveur, le bœuf et l'oiseau :**

*"Marais n'est pas une origine géographique. C'est un terme générique. On peut éventuellement communiquer sur le fait de l'origine marais, terroir marais sans avoir besoin d'un signe officiel de qualité."*

**Charles Perraud, Sel de Guérande**

*"Pas de confusion ou de conclusion hâtive. Ce n'est pas parce que la certification est trop chère que les volumes ne permettent pas d'amortir les coûts. La qualité coûte chère en certifications mais nous sommes largement bénéficiaires dans cette affaire. C'est un problème de seuil et de projet bien dimensionné."*

## Les marais salés atlantiques, espaces d'exception et de création

## Paroles d'acteurs...

Depuis sa création, le Forum des Marais Atlantiques a pour objectif de faire connaître la diversité et la complexité des marais de la façade atlantique. Dans les numéros précédents, nous vous proposons des témoignages sur NATURA 2000, la problématique anguille ou bien encore le SIG en marais.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre tour d'horizon avec les "Paroles d'acteurs" des marais salés du littoral atlantique.

En effet, à plusieurs reprises ils nous ont sollicité afin que nous rendions compte de leurs démarches et initiatives originales : coopération économique, éducation à l'environnement, développement culturel et patrimonial.

Voici donc une première série de témoignages dédiés aux marais salés.



Marais de la Seudre, Charente-Maritime

## Écomusée du marais salant : mise en valeur des marais de l'île de Ré

Sur les 1500 ha de marais de l'île de Ré, 450 ha sont exploités en saliculture. Après un fort déclin, cette activité traditionnelle des marais salés charentais connaît depuis une dizaine d'années un regain. Cela permet une gestion douce des marais, un respect des paysages et un maintien de la biodiversité.

L'Écomusée du marais salant gère 22 ha de marais salés appartenant au Conservatoire du Littoral, deux tiers sont des marais salants en production le reste constitue une réserve de biotope.

L'Écomusée du marais salant a pour mission principale de conserver les savoir-faire liés à l'exploitation des marais, de les valoriser pour que cette activité soit connue et reconnue. Ainsi les produits de ces marais, sel, fleur de sel, salicorne acquièrent une plus value dans l'esprit du consommateur. Ce n'est plus du sel que le consommateur va acheter mais l'image du saunier et des marais qu'il a vu et des paysages qu'il a aimés.



L'introduction du subjectif permet de vendre le produit à un coût élevé par rapport au sel industriel et ainsi de rétribuer le travail des sauniers et de rendre pérenne l'exploitation des marais salants. Ceci permet de sauvegarder la biodiversité et de maintenir des actifs sur une activité primaire dans un territoire dédié au tertiaire saisonnier (tourisme). Notre activité de valorisation de ces savoirs et des produits qui lui sont liés (visite d'un site en activité) a permis de conforter la relance d'une activité en déclin, de sensibiliser les producteurs à la conservation du paysage et indirectement de créer des emplois de médiation.

→ **Benoît Poitevin**

Ecomusée du Marais salant

## Deux associations en Seudre pour un patrimoine côtier à découvrir et à respecter

Les marais de Seudre témoignent d'une vie côtière en constante mutation. A partir de Mornac, en Charente-Maritime, deux associations conjuguent leurs efforts pour la mise en valeur culturelle du patrimoine maritime et côtier.

Seudre et Mer valorise l'ensemble du patrimoine et l'Huître pédagogique s'est spécialisée dans l'ostréiculture traditionnelle. Depuis le sel autrefois et les pêcheries, jusqu'à l'huître aujourd'hui ; l'activité humaine reste très liée à ce milieu des eaux et des vases nourricières.

L'association Seudre et Mer développe des actions de restauration du patrimoine : restauration d'anciens bateaux de travail, reconstruction de cabanes de saunier. Une équipe de bénévoles anime des actions pédagogiques sur le marais : création de deux circuits d'interprétation "les taillées piétonnes de Morna", une exposition évolutive et des rencontres sur le patrimoine maritime.



L'Huître pédagogique vise la démonstration et la transmission des savoir-faire traditionnels dans le métier de l'huître : reconstruction de claires et entretien à la manière traditionnelle, découverte du milieu ostréicole et la rédaction d'un lexique sur le parler local.

Roger Cougot, Secrétaire et animateur de ces actions, exprime son attachement à cette terre par ces mots : "L'approcher à partir de Mornac, à pied sur les taillées comme en bateau traditionnel, c'est découvrir au plus près un patrimoine côtier vivant. Un patrimoine que nous souhaitons faire connaître, partager et respecter."

## Terre de sel, un nouvel espace de découverte des marais salants de Guérande

Située au bord des marais salants, à côté de la coopérative des producteurs de sel dont elle est issue, Terre de Sel prend la forme traditionnelle d'une salorge en bois. Elle abrite une exposition permanente qui présente de façon innovante le métier de paludier, et les richesses écologiques des marais salants. Elle est le support et le point de départ de sorties découverte et animations pédagogiques permettant d'approfondir la connaissance du site.

Terre de Sel est un lieu d'accueil et d'information qui permet à un public très large de découvrir les marais salants de Guérande. Elle a aussi pour objectif de les protéger en incitant les visiteurs à respecter le site. L'accueil y est assuré par des paludiers et des animateurs nature.



*"Mettre en œuvre toute initiative permettant la découverte des marais salants dans le respect des paludiers et de l'environnement"*

(extrait des statuts de l'association).

depuis le premier accueil estival sous chapiteau, pour aboutir aujourd'hui à ce nouvel outil.

Un carrefour de compétences entre les différents acteurs des marais salants. Accueillant chaque année une douzaine de stagiaires, âgés entre 25 et 30 ans, cette formation a véritablement sauvé le métier. Aujourd'hui, 75 % du sel récolté par la coopérative est produit par des paludiers issus de ce stage. Celui-ci a ainsi permis d'augmenter les surfaces exploitées tout en palliant les nombreux départs en retraite des années 80. Alors qu'auparavant les paludiers de 40 ans comptaient parmi les plus jeunes, ils sont désormais devenus les plus âgés. Et il reste de la place : 55 % des marais sont aujourd'hui en exploitation.

→ **Vincent Thibaudeau**  
Terre de sel - Guérande

*En produisant du sel, les paludiers contribuent à maintenir la richesse écologique de ce lieu d'accueil privilégié pour de nombreuses espèces d'oiseaux sédentaires ou migrateurs.*

### Une collaboration entre paludiers et naturalistes

Terre de Sel est l'aboutissement d'une longue réflexion et d'une collaboration de dix ans entre des paludiers et des naturalistes, réunis au sein d'une structure associative. Douze années se sont écoulées

## Curuma, une association au service des marais de la pointe du Médoc

Cet objectif se déploie à travers deux grands axes :

- Le développement d'initiatives de gestion sur un site pilote dans les marais du Conseiller, relayé par l'initiation à l'environnement et le tourisme vert.
- La promotion de l'aquaculture semi extensive en marais maritimes comme moyen de gestion douce des marais de la Pointe du Médoc.

L'association aborde aujourd'hui une étape charnière de son projet : étudier la faisabilité d'un Ecosite destiné à valoriser les marais maritimes de la Pointe du Médoc.

Si la Communauté de Communes de la Pointe du Médoc souhaite assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude (vote du bureau des maires de juillet 2002), le lancement de l'étude est repoussé régulièrement par des décisions administratives contradictoires. Aujourd'hui, les visiteurs



sont de plus en plus nombreux, les aquaculteurs se sont inscrits collectivement dans un mode de gestion pérenne des marais (contrats CTE) et la collaboration avec les chasseurs porte ses fruits... Cette dynamique de gestion et les soutiens affichés risquent cependant d'être remis en cause par la disparition, faute de moyens, de Curuma.

Devra-t-on encore attendre quelques dizaines d'années pour que des initiatives concrètement soutenues voient le jour dans les marais de la Pointe du Médoc comme ailleurs ? Les enjeux environnementaux se heurteront-ils toujours à ces problématiques administratives ? Il risque alors d'être trop tard pour les marais et les quelques Hommes qui y travaillent...

→ **Patrick Lapouyade**  
Curuma

### Marais salants de l'Île de Ré

Superficie du domaine : 22 ha  
Exploitation du site : 15 hectares en saliculture dont 4 hectares à la visite  
Site Ramsar 2003  
Visiteur en 2002 : 38 000

■ **Écomusée du marais salant**  
17111 Loix  
Contact : Benoit Poitevin  
Internet : [www.marais-salant.com](http://www.marais-salant.com)

### Marais de la Seudre

■ **Association Seudre et Mer :**  
17113 Mornac sur Seudre  
Tél : 05.46.22.65.29  
Contact : Roger Cougot

### Marais salants de Guérande

Superficie des marais : 2000 ha  
Label Paysage, 1993  
Site RAMSAR : 1995

■ **Terre de sel**  
Pradel - 44350 Guérande  
Tél : 02.40.62.08.80  
Contact : Vincent Thibaudeau  
Internet : [www.seldeguerande.com](http://www.seldeguerande.com)

### Marais de la pointe du Médoc

■ **Curuma**  
33123 Le Verdon sur mer  
Tél : 05.56.09.65.57  
Contact : Patrick Lapouyade



### "Marais maritimes et aquaculture" Actes de Colloque IFREMER (1996)

Disponible au Centre de ressources documentaires  
Contact Forum : Christelle Boucard

Jeudi 12 juin 2003

## Séminaire "La gestion de l'eau et les zones humides" organisé par l'ANEZH

L'Association Nationale des Elus Zones Humides regroupe des élus locaux et nationaux afin de travailler sur les problèmes liés à la gestion des zones humides. Elle vous convie sous le haut patronage de Mme Bachelot-Narquin et de Mr Le Grand, Sénateur de la Manche et Président du Conseil général, à un séminaire autour de trois tables rondes : La gestion de l'eau dans les zones humides, les affaires rurales et les implications des collectivités.

→ Contact ANEZH : François Landry - Tél : 02.33.42.35.01

Jeudi 4 et vendredi 5 septembre 2003

## Conseil des Marais atlantiques : Troisième rencontre

Le Forum des Marais vous propose de poursuivre la mise en œuvre du processus d'organisation en familles d'acteurs initiée lors du Conseil des Marais du 25 novembre 2002. Ces deux journées serviront à renforcer la pertinence et l'efficacité des actions au sein de chaque marais. Pour cette troisième édition, nous mettrons en avant les propositions des acteurs locaux pour enrichir les débats nationaux sur la ruralité et l'eau.

### Le 4 septembre

Visite commentée de marais suivie, l'après midi de quatre ateliers autour des travaux menés avec vous tout au long de l'année :

- missions des syndicats de marais ;
- valorisation de l'élevage en marais ;
- valorisation de l'aquaculture en marais salés ;
- gestion des marais acquis par les collectivités locales.

### Le 5 septembre

Restitution des analyses formulées dans les ateliers et élaboration de propositions stratégiques partagées par l'ensemble de l'assemblée.

Dans le cadre de trois tables rondes : entretien ; valorisation ; NATURA 2000.

→ Contact au Forum : Laure Callens

Du mardi 23 au vendredi 26 septembre 2003

## Formation : "représentations cartographiques des milieux aquatiques et des problématiques associées Utilisation et densification de la BD Carthage"

Ces quatre journées d'information, d'échange et d'assistance sont destinées aux gestionnaires et techniciens des zones humides.

L'objectif est de faire connaître la base de données BD CARTHAGE® des Agences de l'Eau et de proposer des méthodes d'enrichissement adaptées aux problématiques marais. La dernière journée sera consacrée à une application complète sur l'inventaire et le suivi des espèces aquatiques végétales envahissantes (utilisation et intégration de la base Access de la DIREN Pays-de-Loire).

Formation qualifiante en partenariat avec DATA-IMAGE, organisme conventionné, organisée à la Maison du Département de la Charente-Maritime à La Rochelle.

→ Contact : Philippe Boudeau - Anthony Guionneau

### "Forum" n° 5

Dans notre prochaine édition en septembre 2003

#### Gestion de l'eau en marais

- Quelles sont les nouvelles organisations, les nouveaux besoins ?
- Quelles sont les conséquences en marais de l'adoption de la Directive Cadre sur l'Eau ?
- Comment inscrire les marais dans la loi sur l'Eau ?

Paroles d'acteurs des marais salés - Deuxième volet



Nous attendons vos témoignages, suggestions ou remarques.

MAIRIE  
**Poitou  
Charentes**  
La Dynamique Humaniste



Le Forum des Marais Atlantiques accueille cette année, quatre étudiants pour leur stage de 3<sup>ème</sup> cycle. Les résultats de leurs travaux vous seront présentés lors du prochain Conseil des Marais.

#### ■ Activités aquacoles de la façade atlantique

Loïc Vizioz  
Ecole Polytechnique - INAPG  
Encadrement : Gilbert Miossec et Loïc Anras

#### ■ Valorisation de la production bovine en marais

Elodie Eveillard  
DESS Connaissance et gestion des Territoires  
Encadrement : Gilbert Miossec

#### ■ Espaces acquis à des fins écologiques

Elodie Robinet  
DESS Politique Publiques, acteurs et démocratie participative  
Encadrement : Laure Callens

#### ■ Plantes aquatiques exotiques envahissantes

Guillaume Marchais  
Dess Image Multimédia et science territoriale  
Encadrement : Loïc Anras

La lettre "forum"

est éditée par le Forum des Marais Atlantiques, B.P - 214 Quai aux Vives 17300 Rochefort

Tél. : 05.46.87.08.00  
Fax : 05.46.87.69.90

Internet : [www.forum-marais-atl.com](http://www.forum-marais-atl.com)  
E-Mail : [fma@forum-marais-atl.com](mailto:fma@forum-marais-atl.com)

Directeur de la publication : Jean Claude Beaulieu

Rédaction : Laure Callens

Communication : Florence Lecossois

Dépôt légal : à parution

Commission paritaire : ISSN : en cours

Crédits photographiques : Forum, Sepanso, Philippe Deschamps.

Conception et réalisation : Diagraphie  
Tél. : 05 46 34 02 46